L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 14 AVRIL 1868. | Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16, par semestre, $8, par trimestre, $4
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $8, par semestre, $4.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalle, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $20 par le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces entre, celles prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, se occupate qu'il sera convenu avec elles; mais ce prix ne sera, cet occupate ne dépasse pas 50 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 10 cents ligne à ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement de annonces sont envoyés à la fin de chaque mois.

PELICAN
MARDI MATIN, 14 AVRIL.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Sheriff, à la Bourse des Négociants et des Encans:—Un terrain situé dans le Premier District, de quatre-vingt-dix pieds sur douze, Carondelet et Gravier, face à la rue Baronne, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.—Aussi, un terrain dans le Deuxième District, borné par les rues Esplanade, Chartres, Rampart et Bourgogne, face à l'Esplanade, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.—Aussi, un terrain situé dans le dit District, borné par les rues St-Charles, Lafayette, Carondelet et Girod, face à la rue St-Charles et à la rue Lafayette.—A cent, à 10 heures et demie, sur les lieux, rue de Pauline, près le marché Ste-Marie—Un lot de terre.

Par C. E. Fortier, à la Bourse des Négociants et des Encans:—Sept lots de terre situés près du Nouveau Bourg Marigny, compris par les rues Broad, Ronsseau, Dessas et Abadie.

Par Thomas A Spear, à la Bourse des Négociants et des Encans:—Deux actions de banque, billets de l'Etat de la Louisiane et warrants, le tout consolidés de la valeur actuelle de chemin de fer, 4c.—De plus, 46 actions de la Compagnie du chemin de fer de Carrollton.

Par Eug. Tourné à la Bourse des Négociants et des Encans, un terrain avec une maison en briques, rue des Remparts, entre St Pierre et Toulouse.

Par Dufour, au No 43 rue Toulouse, vieux vin en cercles.

Par T. Nash, à l'hôtel de ville, et le 1 à 2 heures, à St Charles Lous Office, No 1 rue St Charles, les plus grands et les plus beaux stocks de bijouterie nationale, montres, &c.

Par E. Roger & Co, à leur salle d'encan, rue Vieille Levee, marchandises sèches, étrangères et manufacturées, sans réserve.

Par Moses Bohm & Co, à leur salle d'encan, No 21 rue de Chartres, grande vente de marchandises sèches et d'articles de fantaisie, choisies de toilles, &c.

Par Montgomery Bize & Co, à leur salle d'encan, rue Levee, vente régulière de meubles et d'ustensiles de maison. Et aux écuries de F. Luner, rue Gravier, mécaniques chevaux appareillés, chevaux de mouture, charrettes, harnais, selles, brides, selles anglaises et harnais.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, 16 rue de Chartres—Grande vente sans réserve de marchandises sèches.

Par René Gutierrez, coin Royale et Ursulines—Fonds de commerce de menuisier, outils, étable, bois, etc—sans réserve.

Par Hoffman, Marks & Co, au No 38 de la rue de Chartres—12 caisses sucre handlées sèches, chapeaux, bas, gants, &c.—Aussi, 100 caisses trois cents de chaussures de dames, messieurs, demoiselles, jeunes gens et enfants.

Par D. E. Murphy, aux Nos 55 et 57 de la rue Poydras—meubles.

☞ Achetez vos cosmétiques et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ATTENTION!

☞ Propriétés authentiques de valeur, à l'encan par le Sheriff.

Nous appelons l'attention publique sur les ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Sheriff.

Ces ventes comprennent:

1.—Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé à l'angle des rues St-Charles et Lafayette, Premier District.

2.—Un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé rue de l'Esplanade, entre Bourgogne et Rempart, Deuxième District.

Pour détails, voir aux annonces.

☞ L'attention des capitalistes est appelée à la vente de propriétés avantageusement situées, rue des Ursulines, No 12, entre Toulouse et St Pierre, aujourd'hui, mardi, 14 courant, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par Eug. Tourné, encanteur. Voir les annonces du matin.

☞ Le Sheriff procédera aujourd'hui, à 10 1/2 heures A.M., aux entrepôts de Prower's & Co., rue Fulton prolongée, Marché Ste-Marie, Premier District, à la vente d'un lot de charbons.

Vins, Cognac à l'encan.—M. C. E. Girardey vendra aujourd'hui, à 10 heures du matin, au magasin de M. Fabacher, rue Conti, entre Chartres et les rues Terpsichore et Magnolia, un lot choisi de vins de Bordeaux, de Xérès cognac, &c., abandonné en bandoulière et vendu par ordre de syndic.

Annonces politiques.

Aucune annonce d'une nature politique ne sera insérée dans l'*Abeille*, à moins que le prix en ait été acquitté d'avance.

CANDIDATURES DÉMOCRATIQUES.

On trouvera dans notre partie anglaise la liste des candidatures démocratiques que nous avons déjà publiée dans notre numéro de dimanche.

La Banque de la Louisiane.

Le système des banques nationales paraît aujourd'hui condamné par l'expérience, et il ne tardera pas, il faut l'espérer, à disparaître avec le papier-monnaie à la circulation duquel il se rattache d'une façon assez intime. A la Nouvelle-Orléans, les banques nationales n'ont jamais été populaires, et elles le sont moins que jamais depuis la faillite de l'une d'elles. Or, comme il nous faut pour répondre aux besoins de notre commerce, des institutions monétaires établies sur des bases stables, l'intérêt public veut qu'on encourage les tentatives qui ont pour objet la réorganisation des vieilles banques qui avaient, sous le coup des catastrophes financières, produites par la guerre, suspendu leurs opérations actives. Les chartes de plusieurs des banques actuelles sont sur le point d'expirer et quelques unes ne seront pas renouvelées. C'est une raison de plus pour désirer voir réorganiser les institutions établissements de crédit aujourd'hui formés.

Avant la guerre, les banques de la Louisiane jouissaient d'un grand crédit dans tous les Etats-Unis, et les banques incorporées en particulier étaient considérées comme assises sur des bases inébranlables. La banque de la Louisiane était du nombre de ces dernières, et il a fallu l'effroyable perturbation apportée par la guerre et l'immoralisation dans les fortunes, pour compromettre d'une façon aussi désastreuse l'intérêt des porteurs de billets, des créanciers et des actionnaires de cette ancienne institution.

C'est ce triple intérêt qu'aurait pour objet de sauvegarder, dans les limites du possible, un projet de réorganisation, dont nous avons déjà dit quelques mots, et sur lequel nous croyons utile de revenir aujourd'hui, le succès de l'entreprise nous paraissant également à désirer dans l'intérêt public. Exposons d'abord, en quelques mots, la situation de cette banque.

D'après le bilan dressé le 24 février 1868, l'actif sur le papier est de $1,709,121 11, tandis que le passif n'est que de $1,319,285. Cette situation est bien loin d'être ce que les chiffres a font. Pour bien s'en rendre compte, il faut écouter ce que disent, dans leur rapport, les honorables commissaires nommés par les actionnaires, dans la réunion du 27 février, pour examiner les livres et proposer le moyen le plus convenable, soit pour la liquidation, soit pour la réorganisation de la banque.

Les commissaires croient que le passif ne s'élève pas actuellement à plus de $1,254,500 environ. Mais, quant à l'actif, ils considèrent le chiffre indiqué ci-dessus comme purement nominal, et ils se croient pas qu'il serait possible de retirer $400,000 si on négociait les valeurs qui le composent à l'amiable et avec une grande prudence. Une liquidation forcée réduirait presque à moitié cet actif de $1,709,000, et elle serait funeste aussi bien aux porteurs de billets qu'aux créanciers déposants et aux actionnaires.

Le comité considère qu'il est inutile de proposer aux actionnaires un mode de liquidation amiable, car la Banque ne devant, en aucun cas, réaliser une somme suffisante pour faire face à toutes les demandes, les liquidateurs proposant pour leur seule paraissent pas les intérêts de premier créancier venu. Il faisait seulement, pour tirer parti de la situation, trouver une entente entre les créanciers et les actionnaires, et, c'est après avoir longuement réfléchi aux divers modes qui se présentaient à l'esprit pour atteindre ce but, que le comité est arrivé à jeter les bases d'un plan qui nous paraît éminemment pratique et équitable.

Pour éviter une liquidation hâtive et désastreuse du passif qui ne permettrait même pas de payer les porteurs de billets (il y en a pour $800,000 en circulation) et qui ne laisserait rien pour rembourser les déposants, le comité suggère ce qui suit:

Les actionnaires proposeraient immédiatement aux créanciers de la Banque de faire un arrangement par lequel leurs intérêts, à l'avenir, seraient unis, et l'administration de l'actif actuel de la Banque serait dorénavant conduite à leur common bénéfice; voici ce qu'il faudrait faire pour cela:

Primo: Il y aura une nouvelle corporation formée sous les lois de l'Etat, pour faire les affaires de banque sous le nom et le titre de "Banque de la Louisiane," mais qui n'émettra pas de billets de circulation comme papier-monnaie.

Secondo: Le capital de la nouvelle corporation sera de $1,000,000 divisé en 50,000 actions de $20 chacune, qui seront réparties comme suit:

1.—22,500 actions aux actionnaires de la présente banque de la Louisiane qui paieront pour leurs actions dans la nouvelle corporation—1o: en transférant leurs actions du capital de la banque actuelle de la Louisiane, à la nouvelle corporation, les dites actions devant être reçues en paiement à raison de $10 par action; 2o: en payant $10 comptant, lesquels $10 par action constitueront une partie importante du capital actif de la nouvelle corporation.

2.—17,800 actions aux porteurs de billets qui paieront leurs actions de capital en billets de circulation émis par la Banque actuelle de la Louisiane, au taux de 10 cents à la piastre, du montant nominal de ces billets.

3.—4,700 actions aux déposants ou aux porteurs de certificats de dépôts ou d'autres titres de créances contre la Banque, lesquelles dites actions de capital seront payables avec les dits titres de dépôt ou de créance, à raison de 20 cents à la piastre sur le montant nominal des dits titres de dépôt ou de créance.

Tertio: Les 167 actions restant de capital, ou toutes les actions qui ne seraient appropriées à aucune des classes de personnes susnommées, ne seront accordées à personne, mais seront gardées au profit des actionnaires.

Quarto: Les porteurs d'actions du capital de la Banque de la Louisiane actuelle, et des titres de créances contre la Banque, en souscrivant aux actions de capital de la nouvelle "Banque de la Louisiane" céderont à la nouvelle Banque tous leurs droits aux actions du dit capital de la présente Banque de la Louisiane, aux créances contre la Banque et à l'actif actuel de la dite Banque. Et

Quinto: Le droit à l'actif de la présente Banque de la Louisiane, en temps que la cession peut l'affecter, sera dévolu à la nouvelle Banque de la Louisiane, et toutes les sommes réalisées du dit actif, seront placées dans la nouvelle Banque, comme addition au capital actif de la nouvelle Banque, pour le profit et l'avantage de tous les porteurs d'actions de cette Banque.

Le plan qui précède est tellement clair qu'il n'a pas besoin d'autres explications. Nous croyons inutile de faire ressortir l'intérêt des actionnaires à souscrire; cela va de soi. Le nouveau capital qu'ils versent donnant à leurs anciennes actions une valeur de $10, tandis qu'une liquidation ordinaire, amiable ou judiciaire, ne leur rapporterait pas un cent. Mais cet avantage n'est que juste, car ce sont réellement les seuls qui versent de l'argent au fonds social.

Les porteurs de billets, qui sont des créanciers privilégiés, abandonnent 60 pour cent de leur créance, puisque leurs billets ne sont prix qu'à raison de 40 pour cent à la piastre, mais ils reçoivent en échange d'actions du papier réalisable contre un nouveau titre, d'une valeur positive, et ils ont la perspective de retrouver, par les bénéfices de l'opération, la plus grande partie des 60 pour cent qu'ils auront abandonnés, tandis qu'une liquidation forcée ne leur aurait même pas donné 40 pour cent, et cela avec un délai de une, deux ou trois années.

Quant aux autres créanciers, ils n'ont rien à espérer d'une liquidation amiable ou judiciaire, car, avant de leur payer le moindre dividende, il faudrait rembourser $800,000 de billets. C'est donc un bénéfice de 20 pour cent qu'ils font par l'opération, outre les bénéfices éventuels de l'entreprise.

Tout le monde sait qu'une banque qui continue ou reprend les affaires, tire de ses vieilles créances un bien meilleur parti que si elle était en liquidation. L'actif actuel, qui dans une liquidation judiciaire ne produirait peut-être pas deux à trois cent mille piastres, et dans une liquidation amiable pas plus de cinq cent mille piastres, rapporterait sûrement au moins quatre cent mille piastres à la nouvelle banque en opérations et à mesure que les rentrées viendront grossir le capital réel de la nouvelle banque la valeur des nouvelles actions monteraient nécessairement, de sorte que l'abandon de 60 pour cent fait par les porteurs de billets, et celui de 80 pour cent fait par les autres créanciers se trouvera en grande partie compensé.

Les avantages de cette combinaison seront facilement compris par tous les intéressés. Elle ne peut être réalisée qu'avec le concours de tous ou de la majeure partie des actionnaires et des créanciers. Dans le but de connaître leur décision à cet égard, des livres de souscription ont été ouverts dans les bureaux de la Banque de la Louisiane, rue Royale, et les porteurs d'actions de billets et de titres de créance sont invités à s'y présenter.

Nous ne pouvons que former des vœux pour la prompte réalisation d'un plan qui, tout en donnant satisfaction aux intéressés, amènera la réouverture d'une importante institution monétaire, qui a son siége au centre des affaires du second district, ouverture qui ramènerait un peu de vie et d'animation dans cette partie de la ville que sa situation avantageuse devrait faire rechercher par les institutions qui sapirent au patronage de la population du second et du troisième district, aussi bien qu'à celui de la population d'outre-Canal. A ce titre encore nous pensons que le projet sera accueilli avec faveur par tous ceux qui sont intéressés à la prospérité de la partie basse de la ville.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Nous ne saurions trop engager tous ceux qui sont intéressés par leurs goûts, leurs habitudes ou la bienveillance industrie, à la prospérité de notre Théâtre lyrique, à soutenir activement la direction dans ses efforts pour lutter contre les difficultés présentes. Il est vraisemblable que les deux représentations de dimanche et d'hier n'aient pas témoigné de la part du public un peu plus d'empressement à saluer la réouverture de l'Opéra.

Hier, *Jérusalem* a été chanté pour la troisième fois, avec un ensemble et un mérite d'exécution qui nous ont fait regretter d'autant plus les vides que nous constations dans la salle; mais les spectateurs présents ont composé par leur enthousiasme, leur petit nombre. Le rôle d'Hélène est décidément le triomphe de Mlle Fauschetti qui a été applaudie, rappelée avec accompagnement de fleurs. M. Picot, qui était un excellente disposition, s'est fait applaudir dans le rôle de Gaston et a été très beau dans la scène de la dégradation. M. Van Hufflen a chanté avec une grande puissance d'expression le rôle de Roger; il a repris toute la plénitude de ses moyens. Nous avons vu avec plaisir que l'excursion à Galveston loin d'affecter l'organe de nos chanteurs, leur a, au contraire, fait du bien.

Ce soir, on donne *Le Barbier de Seville*, avec Damiani comme Almaviva, Le Chevalier comme Figaro, et Mme Seguin qui chantera le role de Rosine. MM. Dupin et Tholer rempliront les rôles de Basile et de Bartolo.

Jeudi nous entendrons *Guillaume Tell* et très incessamment *L'Africaine*.

☞ Chemises.—MM. LION & PINSARD annoncent, aujourd'hui qu'ayant reçu le complément de leur assortiment en chemises et bonneterie, chaussettes, caleçons, gilets de flanelle, cravates, &c., et toutes autres articles ses vendu avec un magnifique lot de parfumerie française. Voyez l'annonce.

IN MEMORIAM.

En réponse à une convocation des confrères et des amis personnels de feu le juge Wm. M. Semple, une réunion a eu lieu dans la salle de vente au-dessous du salon du *Gem*, aujourd'hui, à onze heures.

Sur motion du capitaine Dan Wilson, M. Wm. M. Burwell, du *Bulletin*, a été appelé au fauteuil, et le colonel J. O. Nixon, du *Crescent*, a été nommé secrétaire.

Le objet de la réunion ayant été expliqué par le président, sur motion de M. E. L. Jewell, du *Bulletin*, un comité de neuf, représentant la presse de la ville et les amis personnels du juge Semple, est nommé pour préparer une série de résolutions ayant pour objet d'exprimer les sentiments de la réunion.

Le président désigne pour composer ce comité MM. E. L. Jewell, du *Bulletin*, D. De Ponte, du *Crescent*, M. F. Bigney, du *Times*, M. A. Baker, du *Courrier*, J. Linet, de l'*Ami*, Alvarez, de l'*Epoque*, Leffler, de la *Renaissance*, F. C. Zachariae, du club Pickwick, et le Dr. Holcombe, de la fraternité maçonnique. Sur motion, le président et le secrétaire sont adjoints au comité.

Pendant que le comité prépare les résolutions, M. Burwell, en quelques mots concrets, bien et bien écrits, rend un éloquent hommage à la valeur morale, au talent et au caractère du juge Semple.

Le président du comité sur les résolutions présente, ensuite, les résolutions suivantes qui sont adoptées:

"*Résolu*, Que les membres de cette réunion éprouvent un profond regret de la perte de M. W. M. Semple, ex-membre de la rédaction du *Crescent*, de l'écrivain éminent qui avait en se rendre chère à un nombreux cercle d'amis personnels, non moins par les traits du caractère qui assurent le respect que par les qualités qui inspirent l'affection. Comme journaliste, il avait su gagner la confiance du public. Par son intégrité, par sa capacité, par son courage et par sa courtoisie, il honorait la profession à laquelle il appartenait.

"*Résolu*, Que nous offrons respectueusement à la famille de M. Semple nos compliments de condoléance et le témoignage de la haute estime et de l'affection qu'avaient pour lui ceux qui étaient unis de confraternité ou des relations personnelles avec lui, et qui, mieux mis à même de l'apprécier.

"*Résolu*, Que nous consignerons l'estime en laquelle nous tenons le défunt, nous ferons graver sur sa dernière demeure, qu'un cippe sera nommé pour faire préparer et ériger une stèle funéraire.

Le président nomme MM. Zachariae, Dr Harris, Bigney, Nixon et Holcombe pour veiller à l'exécution de cette résolution.

Sur motion, les journaux de la Virginie, de la Nouvelle Orléans, de Washington et de Memphis sont priés de reproduire les résolutions ci-dessus, et le secrétaire est chargé d'en envoyer une copie à la famille du défunt.

Sur motion, la réunion s'ajourne.

WM. M. BURWELL, Président.
J. O. NIXON, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1868.

Revue Européenne.

Nous avons reçu hier soir nos journaux de Paris jusqu'au 27 mars; nous y puisons les nouvelles suivantes:

Le Corps législatif a repris et terminé la discussion de la loi relative aux réunions publiques, qui a été adoptée par 212 voix contre 32. Dans de dernier nombre figurent la plupart des membres de l'opposition; la loi a cependant trouvé grâce devant MM. Havin et Ollivier; elle a même été votée par M. Glais-Bizoin; dans les abstentions, nous trouvons les noms de MM. Jules Favre et Ernest Picard. Dans la discussion qui s'est élevée, avant le vote final, sur la nouvelle rédaction de l'article 9, M. Paul Bethmont a énuméré la longue liste des contraventions que seront exposés à commettre ceux qui voudront user du bénéfice de la loi; il n'y en a pas moins de dix-huit, un chiffre dont il serait superflu de vouloir faire ressortir l'éloquence.

Une discussion très vive s'est élevée à la Chambre sur la question d'ajournement. De quoi s'agissait-il, au demeurant? De savoir si la Chambre s'ajournerait à une date fixe, et sous qu'une convocation ultérieure fût possible avant cette date, ou bien, si elle s'ajournerait, suivant sa formule ordinaire, c'est-à-dire jusqu'au jour indéterminé où elle serait convoquée à domicile, autrement dit encore, jusqu'à nouvel ordre.

M. Ollivier voulait la date fixe; M. Alfred Leroux, qui présidait, tenait pour la convocation éventuelle, à domicile, en cas de nécessité imprévue. On a bataillé une demi heure avec un acharnement incomparable sur cette affaire d'Etat.

Enfin la Corps législatif s'est ajourné suivant le mode proposé par M. Alfred Leroux, c'est-à-dire jusqu'à la convocation à domicile.

On parle plus que jamais en ce moment d'une dissolution du Corps législatif, qui aurait lieu après le vote du budget. *La France* se déclare tout à fait favorable à cette mesure. Elle reproche à la majorité actuelle de "ne pas se défendre assez contre les tentatives et les exigences des opinions extrêmes"; elle voudrait une majorité qui eût "un personnalité, un ductrine, non but, en dehors des exagérations de la démocratie, des résistances de la droite et des aspirations trop vagues, quoique généreuses du tiers-parti. Ce journal trouve "le moment exceptionnellement favorable pour une nouvelle manifestation du suffrage universel."

La *Liberté* soutient la même thèse, mais en s'appuyant sur d'autres raisons.

"Il est temps, dit-elle, qu'une nouvelle épreuve du suffrage universel replace chacun dans son rôle et proclame solennellement l'égalité des mandats.

"Il est temps que les électeurs reparaissent sur la scène politique et mettent un terme à ce désenchant, trop profond pour être juste, qui divise la majorité de la minorité de la Chambre. Non! ce ne sont plus là les vrais sentiments du pays. Il est impossible que les efforts persévérants de la minorité aient été stériles à ce point que les défenseurs du droit puissent encore être confondus avec les ennemis du peuple. Il est impossible que l'indépendance et la bonne foi puissent être ainsi, selon le caprice de l'intolérance, mises au ban d'une nation qui n'a pas de plus grand souci, de plus vive aspiration que la conquête de sa liberté!

De son côté, le *Temps*, sans avoir la prétention de donner aucun conseil au gouvernement, plus que jamais personnel, qui tient en France, croit devoir qu'il n'y aura pas de dissolution. Voici comment il termine un article sur ce sujet:

"Le gouvernement est de savoir à quel moment le grand appareil électoral dont nous commençons à sera mis en mouvement, si ce sera mis cette année ou l'année prochaine. La logique des principes, l'esprit des institutions, nous l'avons dit, opinent qu'il faut attendre l'expiration du temps fixé. Si le gouvernement le devançait, comme il ne saurait, sans s'offenser lui-même, motiver la dissolution sur des faits ou des intérêts politiques, sur une de ces hésitations suprêmes qui se voient sous d'autres régimes, mais qui seraient la condamnation du sien, nous aurions le droit de dire qu'en convoquant en hâte les électeurs, on n'a qu'un but: c'est de les surprendre, que la dissolution n'est que la prémisse et la plus osée des manœuvres électorales de ceux qui ne cachent pas que leur système des candidatures officielles se compose; qu'on a donné au pays une certaine liberté de presse et un fantôme de droit de réunion, mais qu'on entend ne point laisser aux électeurs le temps de s'en servir, qu'en somme, ainsi que l'écrivait fort bien la *Presse* il y a deux jours, on chercherait à "utiliser" avec le suffrage universel. Le gouvernement estimera sans doute qu'il n'est pas de son intérêt de prendre, à la face de la France et de l'Europe, une attitude aussi dépourvue de loyauté et de grandeur."

On se serait ému, disait, dans plusieurs cercles diplomatiques, de la note du *Constitutionnel* qui a démenti, d'une manière assez brusque les bruits de voyage de Napoléon à Saint Pétersbourg et à Berlin pendant l'été prochain.

Voici, au sujet de cette note, les renseignements qui nous parviennent:

La diplomatie anglaise aurait pris fort au sérieux les bruits de voyage de l'empereur, considérant cette démarche impériale comme le corollaire de la mission attribuée au prince Napoléon lors de son voyage en Allemagne. A en croire le correspondant du *Times* établi à Berlin, le prince Napoléon aurait eu pour mission d'amener une entente cordiale entre la France et la Russie, par l'intermédiaire de la France entente qui devait aboutir au démembrement de la Turquie et à l'abandon de la politique traditionnelle de la France en Orient.

Les diplomaties anglaise se seraient, à ce que l'on nous assure, laissé abuser par cette lettre du correspondant du *Times*, et auraient ajouté foi au bruit, malgré les démégations persistantes de la diplomatie française. Or, comme le voyage de l'empereur en Russie et en Prusse semblait la conséquence forcée de la nouvelle politique prêtée à la France, on a jugé nécessaire, pour dissiper les soupçons de l'Angleterre, de rassurer les hommes d'Etat anglais sur l'inimitié de toutes ces inventions, de les démentir catégoriquement et d'une manière assez vive: c'est ce qui a été fait par la note du *Constitutionnel*.

Une nouvelle qui aurait beaucoup de gravité, et elle se confirmait, nous est donnée par la Gazette de Prusse. D'après une dépêche particulière adressée de Vienne à ce journal, le représentant du Danemark dans cette capitale aurait reçu l'ordre de faire savoir préalablement au gouvernement autrichien qu'il n'espère plus de résultat des négociations entamées avec la Prusse relativement au nord du Schleswig, et que, par suite, il se trouvera bientôt obligé de réclamer l'intervention de l'Autriche pour assurer l'exécution de l'article 5 du traité de Prague. La voie détournée par laquelle nous arrive une nouvelle aussi grave doit nous la rendre très suspecte.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

On écrit de Toulon, le 20 mars, à la *Gazette de Midi*:

"Hier, dans la soirée, le port de Toulon a été surpris par une dépêche ministérielle ordonnant le départ immédiat d'une flotte de transport destinée à aller à Civita Vecchia, pour rapatrier 3,000 hommes de l'armée de Rome.

L'ordre, arrivé hier à la nuit, sera exécuté demain, à huit heures du matin, par l'appareil *Jean du Magnodor*, de l'*Ardoise*, du *Jean* et de la *Mouette*, qui pourraient en emporter deux fois plus.

La *Constitutionnel* publie cette note quasi officielle:

"L'*Indépendance Belge* annonce le voyage de l'empereur Napoléon à Berlin et à Saint Pétersbourg.

"Cette nouvelle est dénuée de fondement."

On télégraphie de Venise, 23 mars:

A midi et demi, après la cérémonie de l'église, les dépouilles de Manin, de sa femme et de sa fille ont été enfermées dans un sarcophage sous le vestibule de la cathédrale. L'acte d'inhumation a été signé par le préfet, MM. les membres de la junte municipale et les Français, au cients amis de Manin.

Ce soir, la presse vénitienne a offert un banquet aux journalistes et aux écrivains français de notre portée plusieurs toast fraternels, mais non politiques.

—La crise économique sévit sur tous les points de l'Europe: d'après une dépêche de notre service particulier (Genève, 23) les ouvriers de la ville de Genève ont tenu une assemblée à la suite de laquelle une grève générale a été décidée. L'assemblée a été précédée d'une sorte de marche à la lanterne dans les rues, sans le moindre désordre, plus de 2,000 ouvriers.

Le roi de Prusse a prononcé, à l'occasion de l'ouverture de la troisième session du Reichstag de la confédération du Nord, un discours à peu près uniquement consacré aux questions intérieures. Le roi constate que les gouvernements fédéraux ont accepté leur nouvelle position dans la Confédération, notamment en ce qui concerne la représentation diplomatique. Il conclut par ces mots d'un caractère pacifique:

"Ce fait a consolidé les relations amicales qui existent entre la Confédération de l'Allemagne du Nord et les puissances étrangères. L'objet de ma constante sollicitude sera de cultiver et de maintenir ces relations. Je puis donc exprimer la conviction que la paix bénéfique des peuples ne sera pas troublée par les intérêts nationaux, intérêts pour le maintien et la protection desquels s'est mise toute la patrie allemande."

Ce discours a été accueilli par les acclamations d'usage: il n'y a qu'une circonstance digne d'attention: le signal des applaudissements a été donné par le plénipotentiaire de Saxe.

L'ASSASSINAT DE D'ARCY McGEE.

Nous lisons dans le *Courrier des Etats Unis*:

Il faut que la cause féniene soit bien malade, car la voici qui a recours à l'assassinat, comme tous les mouvements politiques qui désespérent du succès par les voies régulières, ou même par les moyens révolutionnaires. Les dépêches du Canada arrivées hier, apportent une nouvelle grave. M. Thomas d'Arcy McGee, l'un des politiciens les plus éminents des provinces britanniques de l'Amérique du Nord, a été assassiné à Ottawa dans l'avant-dernière nuit, à deux heures et demie du matin. Il venait de quitter la chambre avec quelques autres membres de la législature, et était en train d'ouvrir la porte de son domicile, lorsque le meurtrier a tiré deux coups de feu sur lui, dont l'un le frappa au côté droit et le renversa sur le seuil de la maison qu'il habite, lorsqu'un coup de feu lui a été tiré par derrière, et il est tombé raide mort. La balle a traversé le cœur. Il habite rue Charles, No. 265, hier, et a poignardé un des employés avec un long couteau qui, heureusement, s'est recourbé sur le coup et n'a pu causer une blessure sérieuse. Le jeune garçon a été arrêté.

—On lit dans le *Nord*:

Il n'est bruit en ce moment que des parties énormes que se jouent dans certains cercles de high-life: on parle d'une perte de 400,000 fr. faite en quinze heures consécutives de jeu par un jeune marl. Mais il y a eu des gains et des pertes de 100,000 fr. en foule: on ne préoccupe guère de celles-là.

—Marc-Michel assistait un soir, au Palais-Royal, à la première représentation d'une pochade dont il était l'auteur. Le public se mit à siffler, hélas! et le malheureux Marc-Michel tirée se mit de la partie en déployant une vigueur de poumons peu commune.

—Pas comme cela, monsieur, dit Marc-Michel à ce sienior ou sifflet. Tenez, prêtez-moi votre clef, je parie faire plus de bruit que vous.

—Ah! je vous parie bien que non!.....

Le vaudevilliste prend la clef, se lève, se sauve à toutes jambes..... et le sifflet dut coucher dehors cette nuit-là.

FEUILLETON

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Ordre excellent du général Meade sur les élections.

Bon signe en Georgie.

La Cour d'impeachment.

Les commissaires battus.

Déposition du général Sherman.

Stevens étourdi et Butler désespéré.

Nouvelles de l'Abyssinie.

Nouvelles Européennes.

Paris, 13—La légation des Etats-Unis est assiégée continuellement de Français anxieux d'échapper au service militaire sous le nouveau bill de l'armée, au moyen de la naturalisation américaine.

Londres, 13—Une dépêche officielle de Naplier, en date du 17 mars, dit que son avant garde arrivera demain à Ashanque. L'arrière garde avec les provisions et les canons était de 3 jours en arrière. Le pays est difficile et montueux. Le roi Théodore est près de Magdala où il compte faire halte et résistance.

Les troupes sont en bonne santé; des lettres disent que les captifs anglais se portent bien. Le corps effectif de l'expédition est de 3,000.

Portsmouth, Angleterre, 13—30,000 volontaires ont été passés en revue aujourd'hui en présence d'un grand nombre de monde.

Nouvelles de Washington.

Washington, 13—Sénat—La motion d'amender les règles pour permettre un temps additionnel aux orateurs a été déposée sur la table. Sewards, Williams, Boswell et Logan ont été désignés pour faire partie du comité qui doit les appels spéciaux pour être entendus. Sherman a été rappelé, Stanthery a demandé si après la restauration de Stanton, le bien du service public ne demandait pas que Stanton à la tête du département de la guerre. Butler a objecté. Hingham a dit que si l'opinion de Sherman était partagée par tous les membres du département il faudrait être requises. Butler a parlé longtemps. Il prévient les sénateurs que les luttes de samedi pourraient être insignifiantes comparées à celles qui ont été faites par les sénateurs et du débat général en a été la conséquence.

Evarts a dit qu'il désirait démontrer que l'action du président était pour le bien du service, basée sur les opinions des officiers honnêtes et intelligents. Le Sénat a refusé d'entendre la réponse. Il est seulement. Dans le vote négativement, Sprague et Saulsbury étaient absents. Towles, Grimes, Ross, Trumbull et Van Winkle ont voté affirmativement.

Le sénateur Johnson a demandé: avez-vous, et à quelle époque, avant la révocation de Stanton, consulté au Président de nommer une autre personne? Butler a objecté. Chase décide que la Cour seule peut objecter à la demande proposée par le sénateur. Drake objecte et le débat refusé d'entendre la réponse. 18 ont contre 17 ont voté. Les républicains votant ont soit: Anthony, Edmunds, Fessenden, Towles, Grimes, Henderson